

# YACHTING

## *Classique*

E. de Tomma



Le magazine des plus beaux voiliers et motor yachts classiques d'hier et d'aujourd'hui

# YACHTING *Classique*

Ces dernières années,  
nous avons assisté à la naissance  
d'un phénomène : le retour  
du yacht classique, rompant avec  
la plaisance du tout plastique -  
cuisine-salle de bains. On tend  
désormais vers le différent,  
du beau, les matériaux nobles...  
Bref, une navigation où tradition  
rime avec art de vivre et émotion.  
Depuis cinq ans, Yachting Classique  
s'efforce de retranscrire cet  
engouement pour le bateau classique.  
Plus de 200 annonceurs  
nous ont suivis, soucieux d'une  
communication ciblée et efficace.  
À vous maintenant de nous  
rejoindre dans cette aventure  
et pérenniser vos compétences  
auprès de milliers de passionnés.

## Le concept

*Yachting Classique* est l'unique revue francophone qui traite des plus beaux bateaux classiques d'hier et d'aujourd'hui, à voiles et à moteur. La revue a su s'entourer, depuis cinq ans, des meilleurs spécialistes et des plus grands photographes.



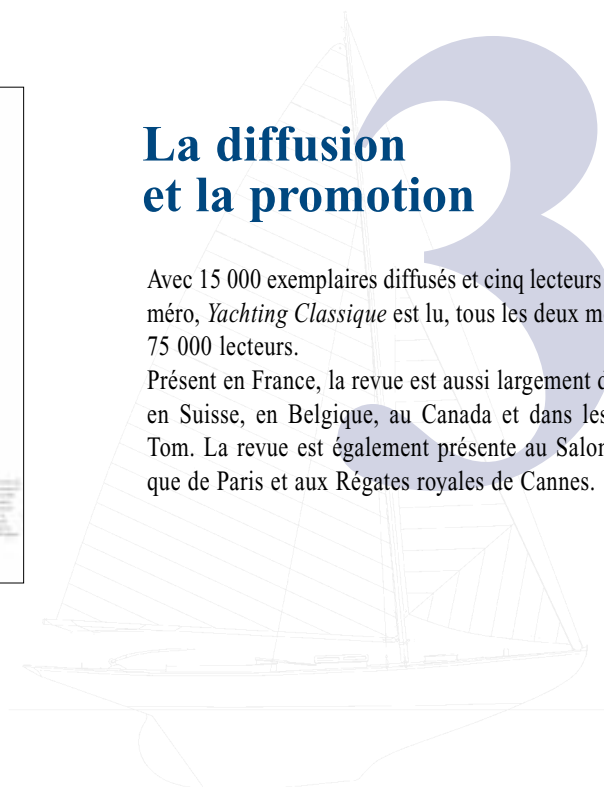
## Le contenu

*Yachting Classique* a pour principale vocation de présenter un nombre important de bateaux de tradition. Essais de modèles neufs ou d'occasion, découverte d'unités d'exception, histoire, rencontres, actualités, lieux mythiques... *Yachting Classique* permet au passionné de renforcer ses connaissances et au néophyte de découvrir le monde des plus beaux bateaux.

## La diffusion et la promotion

Avec 15 000 exemplaires diffusés et cinq lecteurs par numéro, *Yachting Classique* est lu, tous les deux mois, par 75 000 lecteurs.

Présent en France, la revue est aussi largement diffusée en Suisse, en Belgique, au Canada et dans les Dom-Tom. La revue est également présente au Salon nautique de Paris et aux Régates royales de Cannes.



## Le lectorat

Propriétaires ou amateurs de bateaux classiques, nos lecteurs sont avant tout des passionnés. 50 % d'entre eux sont propriétaires, et plus de la moitié consacre un budget annuel d'entretien qui atteint les 20 000 €. À la recherche d'un certain art de vivre, ils sont également d'importants consommateurs d'accessoires, de vêtements, de produits de luxe et de voyages.



## Les annonceurs

Magazine de presse nautique, *Yachting Classique* s'adresse à tous les acteurs de l'univers du nautisme : chantiers, brokers, accastillage, peintures, assurances, vêtements... Magazine d'art de vivre, la revue s'adresse aussi à tous les annonceurs de produits sélectifs haut de gamme : joaillerie, automobile, vins et spiritueux...

# 5 BONNES RAISONS DE COMMUNIQUER DANS YACHTING CLASSIQUE

Atteindre un public différent, passionné par les bateaux classiques.

Atteindre un public à haut revenu, prêt à investir dans sa passion.

Être présent dans un support complémentaire aux autres magazines de la presse nautique.

Se donner une image valorisante dans une revue élégante et prescriptrice.

Annoncer sur du long terme dans un support qui est conservé par ses lecteurs.

**Yachting Classique, une revue qui donne envie...**



**Merci aux 200 annonceurs qui nous ont déjà fait confiance**

## OMNI - MEDIA

41, RUE DE LA BOURSE - 69002 LYON  
TÉL. : 04 72 68 77 30 - FAX : 04 72 13 05 03  
E-MAIL : [pub@yachtingclassique.com](mailto:pub@yachtingclassique.com)  
Web : [www.yachtingclassique.com](http://www.yachtingclassique.com)

# YACHTING

## Classique

Tarifs publicitaires 2004-2005 - National

<p><b>1/2 hauteur 99 x 258</b></p> <p>115 x 287,7 plein papier</p>	<p><b>1/2 largeur 198 x 127</b></p> <p>230 x 148,8 plein papier</p>	<p><b>1/4 98 x 127</b></p>
--	---	--------------------------------

<p><b>Page 230 x 297,7</b></p>	<p><b>Double page 460 x 297,7</b></p>
------------------------------------	---

### Caractéristiques

**Périodicité :** Bimestrielle

**Format :** 230 x 300 mm  
Dos carré collé

**Pagination :** 100 pages minimum

#### Papier

- ♦ Couverture : papier couché brillant avec vernis 250 gr.
- ♦ Intérieur : papier semi-mat 100 gr.

#### Éléments techniques

- ♦ Fichier Quark Xpress 4.1 ou plus + 1 épreuve couleur  
Fichier PDF + 1 épreuve couleur
- ♦ Images : résolution de 300 dpi, EPS ou TIFF
- ♦ Fichiers compatibles Macintosh

**Diffusion :** 15 000 exemplaires

Kiosque : France, Belgique, Suisse, Canada, Portugal, Italie, Espagne et par abonnement



#### TARIFS (H.T.)

4 <sup>e</sup> de couv . . . . .	7 318 €
2 <sup>e</sup> de couv . . . . .	5 794 €
3 <sup>e</sup> de couv . . . . .	4 574 €
Double page . . . . .	6 098 €
Page simple . . . . .	3 049 €
1/2 page . . . . .	1 345 €
1/4 page . . . . .	820 €
Encartage, jeté . . . . .	Sur devis

#### MAJORATIONS - DEGRESSIFS - REMISES

##### ♦ Remises

Professionnel . . . . .	15 %
Nouvel annonceur . . . . .	15 %

##### ♦ Dégressifs

2 parutions . . . . .	10 %
3 parutions . . . . .	12 %
4 parutions . . . . .	15 %
6 parutions . . . . .	17 %

##### ♦ Majorations

Recto premier cahier . . . . .	10 %
--------------------------------	------

##### ♦ Règlement

. . . . . A parution

#### FRAIS TECHNIQUES

Double page . . . . .	700 €
Simple page . . . . .	500 €
1/2 page . . . . .	300 €
1/4 page . . . . .	250 €
1/8 page . . . . .	150 €

### OMNI - MEDIA

41, RUE DE LA BOURSE - 69002 LYON  
TÉL. : 04 72 68 77 30 - FAX : 04 72 13 05 03  
E-MAIL : pub@yachtingclassique.com  
Web : www.yachtingclassique.com



# YACHTING

## Classique

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - Toute souscription d'un ordre d'insertion implique l'acceptation de nos conditions de vente et le règlement.

2 - L'annulation d'un ordre d'insertion ne pourra être acceptée que si elle intervient au moins 3 mois avant parution pour les pages intérieures et 6 mois pour les 4<sup>e</sup> de couverture, 2<sup>e</sup> de couverture, double centrale et double d'ouverture.

3 - La publicité paraît sous la responsabilité des annonceurs. À tout moment, l'éditeur se réserve le droit de refuser une insertion qui, par sa nature, son contenu ou sa présentation, paraîtrait contraire à l'esprit de la publication ou susceptible de provoquer des protestations de la part de ses lecteurs ou de tiers.

#### 4 - TARIFS

Pour l'année 2004, le tarif de référence est exprimé en euros. Nos tarifs s'entendent hors taxes. Toutes les taxes existantes ainsi que toutes les taxes nouvelles resteront à la charge de l'annonceur.

Aucun emplacement ne peut être garanti sans paiement des majorations. Seules nous engageons les mentions d'emplacements figurant sur nos accusés de réception.

Nous nous réservons le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur, même pour les ordres en cours, moyennant un préavis de 3 mois.

Le chiffre d'affaires tarif brut est défini comme étant le chiffre d'affaires tarif après promotion ou abattements éventuels.

Le chiffre d'affaires tarif net est défini comme étant le chiffre d'affaires tarif brut après application des dégressifs définis à l'article 5.

Le chiffre d'affaires tarif net net est défini comme étant le chiffre d'affaires tarif net après application, s'il y a lieu, de la remise professionnelle de 15 % définie à l'article 8.

#### 5 - DÉGRESSIFS

##### Définition de l'annonceur

Est considéré comme tel, tout annonceur, y compris un groupe d'annonceurs, défini comme un ensemble d'annonceurs dont les sociétés sont contrôlées par un holding commun.

##### Définition de la marque

Est considérée comme telle, une dénomination commerciale d'un produit et/ou d'une ligne de produits commercialisés par une entreprise.

Les dégressifs se calculent et s'appliquent sur le nombre de parutions annuelles, en date de parution.

Les dégressifs sont immédiats et révisables en cours d'année, sur la base du portefeuille annuel à la date de facturation, ou d'un engagement annuel. En conséquence, en cas de minoration du nombre de parutions annuelles par rapport au portefeuille, à la date de facturation initiale, ou par rapport à l'engagement annuel, le prix facturé peut être amené à augmenter en fonction de l'application de nos grilles de dégressifs.

##### Nouvelle marque

Ce dégressif concerne les marques qui n'ont pas réalisé de chiffre d'affaires en 2003 et qui investissent en 2004.

##### 6 - Frais techniques

Les frais de composition sont à la charge de l'annonceur. Ils sont facturés par Omni-Média, lorsque celle-ci les réalise et sont payables au comptant suite au bon à tirer. Ces frais sont tarifés dans le présent document de vente. Toutes les taxes sont à la charge de l'annonceur.

##### 7 - Bon à tirer

Les épreuves pour bon à tirer, non réclamées ou non retournées dans les 48 heures, seront considérées comme acceptées par l'annonceur. Tout travail de correction d'auteur, suite au bon à tirer, sera facturé en sus.

8 - Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, tel que défini à l'article 9, comporteront une remise professionnelle de 15 %, calculée sur le tarif net.

9 - L'annonceur est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre d'insertion aux conditions définies au tarif.

Toutefois, le mandataire nous adressant un ordre agit également en son nom personnel et est à ce titre solidairement responsable à notre égard du paiement de l'ordre.

10 - Si l'ordre doit être exécuté dans le cadre d'un contrat de mandat, nous devons être en possession d'une attestation de ce contrat liant l'annonceur et le mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'annonceur.

Dans le cadre d'un contrat de mandat, l'original de la facture sera communiqué à l'annonceur et le duplicata sera envoyé au mandataire.

Est considéré comme mandataire, un intermédiaire, dûment mandaté par un annonceur, pour acheter de l'espace publicitaire dans le titre.

11 - Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par écrit dans la semaine suivant l'insertion.

12 - Nos factures sont réglables par traite ou chèque fin de mois après parution. En cas de règlement par traite, celle-ci doit nous être retournée, acceptée et domiciliée, dans le délai maximum de 8 jours après expédition.

13 - En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue, et des pénalités seront facturées et calculées à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur et ceci sur le montant du découvert échu et au prorata du nombre de jours de retard par rapport à l'échéance de chaque facture.

14 - Sans préjudice de l'article 13 de convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera :

1) L'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées et restant dues au titre de tous les ordres passés par l'annonceur concerné, quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non).

2) L'exigibilité d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues au titre de tous les ordres passés par l'annonceur concerné, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

3) Tout retard de règlement par rapport aux échéances prévues entraîne, pour le régisseur, le droit de suspendre l'exécution des insertions en cours ; notamment, le régisseur se réserve le droit de refuser l'exécution de tout ordre d'insertion qui lui serait transmis par un mandataire qui ne serait pas à jour de ses règlements.

15 - De convention expresse entre les parties, il est stipulé qu'en cas de contestation, le tribunal de commerce de Lyon demeure seul compétent.

### OMNI - MEDIA

41, RUE DE LA BOURSE - 69002 LYON  
TÉL. : 04 72 68 77 30 - FAX : 04 72 13 05 03  
E-MAIL : pub@yachtingclassique.com  
Web : www.yachtingclassique.com